

## S.I.V.O.S. DE FOLLAINVILLE-DENNEMONT/DROCOURT REUNION DU 10 juin 2024

17 heures trente en mairie de Follainville-Dennemont  
convocations en date du 3 juin 2024  
affichage : en date du 4 juin 2024

---

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin 2024 à dix-sept heures trente, les délégués des communes de Drocourt et Follainville-Dennemont constituant le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt, se sont réunis au siège du syndicat, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Sébastien LAVANCIER, président du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Follainville-Dennemont et Drocourt.

### **Etaient présents :**

Monsieur Sébastien LAVANCIER, président, Monsieur Michel VINCENT, secrétaire, délégués titulaires de la commune de Follainville-Dennemont  
Madame Catherine ZIEGLER déléguée suppléante de la commune de Follainville-Dennemont

Madame Sylviane PRIOU, vice-présidente, Madame Irène BENOITON, Madame Haurria DJEMAI délégués titulaires de la commune de Drocourt

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents excusés :** Madame Régine LEBRUN

**Assistaient également à la séance :** Néant

---

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel VINCENT est élu secrétaire de séance

---

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.  
Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

---

### **Délibération n°01-2-2024 – PROJET D'ECOLE DES FARFADETS « AMENAGER L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR POUR RENDRE LES ELEVES ACTEURS DE LEURS APPRENTISSAGES ET AMELIORER LEUR BIEN ETRE. »**

Monsieur le Président rappelle au comité syndical le projet de l'équipe pédagogique de l'école maternelle les Farfadets évoqué lors du comité syndical du 4 avril, qui souhaitait réaliser un aménagement de l'environnement extérieur pour rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages et améliorer leur bien-être.

Le projet a pour objectif de stimuler la curiosité des élèves autour des sciences et de la résolution de problèmes concrets pour améliorer le bien-être, l'égalité et l'excellence des élèves.

Les résultats seront mesurables au niveau des évaluations de GS et de CP pour la résolution de problème, le langage, la lecture, l'écriture et la prise de parole à l'oral (éloquence). Les enseignantes souhaitent s'engager dans une démarche de changement de leurs pratiques pédagogiques en se formant à la pédagogie de l'école dehors et à la démarche scientifique en classe.

Les apprentissages s'articuleront autour de 4 modalités différentes, pour varier les pratiques :

- **Des coins sciences** en classe pour amorcer des activités, mener des investigations, des recherches ou réinvestir au quotidien
- **Une salle de classe en extérieur** pour travailler différemment, expérimenter et s'exercer dans un espace ouvert, découvrir la biodiversité d'un lieu de proximité, au moins une fois par semaine. La pédagogie de

classe dehors permet d'aborder différemment les apprentissages de tous les domaines et de travailler en transversalité.

- **Une bibliothèque nature commune** qui permet de s'installer en groupe pour chercher des réponses ou des informations sur un sujet qui nous intéresse. Des assises qui permettent de prendre goût ) la lecture en s'installant confortablement à l'intérieur ou à l'extérieur. Cela permettra de la PS au CP d'enrichir le lexique des élèves, pour qu'il devienne de plus en plus précis avec des livres documentaires adaptés et des albums de jeunesse choisis.
- **Des sorties mensuelles en forêt, au parc ou en bord de Seine** pour découvrir la biodiversité locale (végétaux, insectes, oiseaux, champignons...) et son changement au fil des saisons. Ces sorties permettent aux enfants d'apprendre à regarder autour d'eux, à se poser des questions.

Pour les besoins matériels de ce projet, des devis avaient été établis :

- 44 536 € pour l'achat de matériel
- 3 910 € pour les intervenants extérieurs

Ce projet, subventionnable à 100 % par l'éducation nationale a reçu un avis favorable d'une commission qui s'est réunie le 16 mai 2024, mais seulement partiellement sur le projet initial. Ainsi, seulement une enveloppe de 16 000 € a été retenue contre les 44 536 € demandés.

Le versement de la subvention financière de l'éducation nationale se déroulerait en deux temps :

- Versement d'une avance de 30 % de la somme à la signature de la convention soit 4 800 €
- Versement du solde à réception de factures et état des dépenses payées dans les délais réglementaires de mandatement soit 11 200 €.

Le SIVOS, s'il ne pouvait couvrir l'avance de fonds sur le projet initial de 44 536 € dispose en revanche d'une trésorerie suffisante pour couvrir l'avance de fonds à hauteur de 11 200 €.

Aussi, Monsieur le Président demande au comité syndical de l'autoriser à signer la convention avec l'éducation nationale afin de mettre en place ce projet qui serait une formidable opportunité pour la maternelle de mettre en place de nouvelles méthodes d'apprentissage aux élèves.

**LE CONSEIL,  
A l'unanimité,**

**Vu** le CGCT ;

**Ouï** le rapport de Monsieur le président ;

**Considérant** l'intérêt du projet présenté par l'école les Farfadets et le financement à 100% de celui-ci porté par l'état et l'éducation nationale ;

**Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de financement avec l'état dans le cadre du fonds d'investissement pédagogique annexée à la présente délibération ;

**Décide** l'inscription des crédits nécessaires au chapitre 21 compte 2188 pour un montant de 16000 €

-----

#### **Délibération n°02-2-2024 DECISION MODIFICATIVE n°1**

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'une erreur s'est glissée dans la maquette du budget primitif votée le 4 avril 2024. En effet, la dépense prévue en investissement relative au projet d'école pour 5000 € n'a été inscrite ni en dépense ni en recette sur la maquette alors que toutes les délibérations et participations communales le prévoyait. Il s'agit donc d'une erreur matérielle qu'il convient de rectifier conformément aux délibérations. Monsieur le Président précise que cette modification n'a pas d'incidence sur les participations des communes qui ont été votées lors de la réunion précédente.

D'autre part, il convient également de procéder à une décision modificative pour inscrire le projet d'école pour 16 000 € en dépenses et en recettes pris en charge à 100% par la subvention de l'Etat.

Chapitre	Compte	Objet	Montant	Chapitre	Compte	Objet	Montant
21	2188	Projet CNR école Les Farfadets	21 000 €	13	1321	Subvention de l'État	16 000 €
				13	13248	Participation communales	5 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>21 000 €</b>				<b>21 000 €</b>

**LE COMITE SYNDICAL,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et 2313-1 et suivants ;

**Vu** la délibération du comité syndical en date du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif du SIVOS

**Considérant** la nécessité de procéder aux modifications de crédits, telles que figurant ci-dessus pour faire face aux opérations financières et comptables du syndicat au cours de l'exercice 2024 ;

**A l'unanimité**

**Adopte** la décision modificative présentée

**Informations diverses :****Effectifs prévisionnels 2024/2025 à aujourd'hui :**

Enfants nés en 2021	<b>21 contre 27 (le 04/04)</b>	dont	17 enfants de Follainville-Dennemont 04 enfants de Drocourt 0 enfant extra-muros
Enfants nés en 2020	<b>37 contre 41 (le 04/04)</b>	dont	29 enfants de Follainville-Dennemont 06 enfants de Drocourt 02 enfants extra-muros
Enfants nés en 2019	<b>31</b>	dont	30 enfants de Follainville-Dennemont 1 enfant extra muros
Soit un total de	<b>89 contre 99 (le 04/04)</b>	dont	85 enfants de Follainville-Dennemont 11 enfants de Drocourt 3 enfant extra muros

Compte tenu des effectifs, la directrice nous a informé qu'après discussion avec l'inspectrice, il n'y a pas de risque de fermeture de classe (fermeture en cas d'effectifs inférieur à 80 élèves).

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe les membres du comité syndical que le couvreur a dû intervenir pour une fuite au niveau d'un velux donnant sur une classe. Il apparait que la pente du toit est insuffisante. Il a réalisé une petite gouttière au-dessus du velux afin de dériver la pluie. Cependant, malgré cette intervention, le couvreur a préconisé un nettoyage, démoussage du toit afin d'éviter une nouvelle fuite, opération que nous devons réaliser très vite car des classes seront rénovées cette année, y compris les dalles de plafond tâchées.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose également l'achat d'une autolaveuse afin de faciliter le travail des ATSEMS dans le nettoyage des sols dont le projet de classe extérieur occasionne un surcroît de travail supplémentaire, les enfants traversant les classes et préau avec des chaussures sales.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe le comité syndical qu'un différend est apparu avec les enseignants lors du dernier conseil d'école au sujet des enfants non récupérés par les parents à la sortie de l'école et qui auraient souhaité que le périscolaire les prenne en charge. Monsieur le Maire précise que ces enfants ne peuvent être prise en charge par le service périscolaire pour des questions d'assurance et de responsabilité dans la mesure où ils ne sont pas inscrits au service. Il est rejoint en ce sens par les élus de Drocourt qui nous assure qu'ils pratiquent la même politique dans leur commune.

---

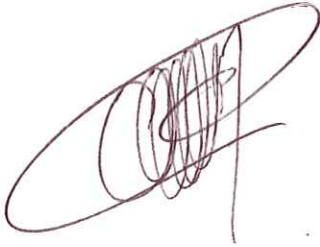
**L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée aux membres du comité syndical**

---

En l'absence de public, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures et 15 minutes

---

Le Président,



Le Secrétaire,

